

● Accord VNF – EDF

Par un accord cadre d'une durée de trois ans, Voies navigables de France (VNF) et EDF Collectivités mettent en place une nouvelle dynamique de coopération. Ce partenariat vise à renforcer l'efficacité énergétique du réseau fluvial et à agir en faveur de l'exploitation de la puissance hydraulique des voies navigables. Il permettra également de développer le trafic fluvial à motorisation électrique, le tourisme fluvial ainsi que les quartiers durables.

VNF et EDF travaillent main dans la main de longue date pour promouvoir une énergie performante et respectueuse de l'environnement, notamment destinée aux collectivités. Ce protocole d'accord d'une durée de 3 ans vient sceller une coopération approfondie.

● Marie-France Beaufile élue nouvelle présidente du CEPRI

Sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), une commune cent pour cent inondable, Marie-France Beaufile est très sensible à la notion d'urbanisme résilient. Elle a été l'un des premiers élus locaux à promouvoir l'idée d'apprendre à vivre avec le fleuve et de construire autrement. Fin 2009, elle intègre le Conseil d'administration du Cepri en tant que représentante de l'Association des Maires de France (AMF). Elle succède à Eric Doligé.

Le CEPRI est une association créée le 1^{er} décembre 2006. Le projet est né au sein de collectivités territoriales, porté notamment par le Conseil général du Loiret, et conduit en partenariat avec l'Etat (Ministère de l'Écologie et du Développement durable) pour créer du lien entre l'Etat et les collectivités territoriales.

L'enjeu crucial auquel participe le CEPRI : réduire la vulnérabilité des territoires. Préserver les vies humaines, ne pas pénaliser les activités économiques et ne pas compromettre gravement le développement d'un bassin de vie, les collectivités territoriales sont au cœur de cette nouvelle manière d'agir.

● Vattenfall renforce ses pôles énergies renouvelables et nucléaire

Poursuivant son ambition de prendre une part active à la transformation du système énergétique

Usine de dessalement à Melbourne

L'usine de dessalement d'eau de mer de l'État de Victoria en Australie a réussi les premières phases de tests de mise en service et a commencé à livrer 150 000 m³/jour (50 milliards de litres/an) d'eau.

L'usine, construite par Degremond, filiale de Suez Environnement, est la plus grande usine de dessalement d'eau de mer d'Australie. Elle a démarré avec succès la production d'eau potable à l'échelle industrielle dans le cadre de la première phase du processus de tests.

Répondant aux exigences les plus strictes de l'État de Victoria, l'usine ainsi que les infrastructures associées ont démontré leur capacité à produire et délivrer de l'eau potable au réseau de distribution de Melbourne. L'usine a ainsi obtenu son certificat de réception commerciale préliminaire en date du 29 septembre.

Selon Degremond la quantité d'eau produite sera progressivement augmentée au cours des prochaines semaines avec la mise en service de la seconde puis de la troisième ligne de traitement. L'usine devrait fonctionner à pleine capacité d'ici la fin d'année : les trois lignes produiront 450 000 m³ d'eau par jour (150 millions de m³ par an).

La modularité de cette usine permettra d'adapter la production d'eau aux besoins d'une population croissante et constituera une garantie d'approvisionnement en eau potable pour les habitants de l'État de Victoria quelles que soient les conditions de sécheresse.

En Australie, SUEZ ENVIRONNEMENT est l'un des groupes leaders du secteur de l'eau. Intervenant dans de nombreux projets, il assure actuellement 30 % de l'approvisionnement en eau potable du pays.

Inauguration d'une station d'épuration nouvelle génération

Respectueuse de l'environnement et couplée à une plate-forme de recherche et d'expérimentation qui associe Irstea et le Grand-Lyon, la nouvelle station d'épuration de la Feyssine, a été inaugurée le 1^{er} octobre.

Située sur le territoire des communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, elle traite les eaux des effluents d'une

partie du bassin de la rive gauche du Rhône, ce qui équivaut à peu près à 300 000 habitants.

C'est une station originale qui a à la fois été conçue comme un projet en adéquation avec son environnement (récupération des boues d'épuration, toiture végétalisée pour l'isolation thermique...) et comme une plateforme d'expérimentation Irstea – Grand Lyon. Ainsi, une équipe de chercheurs Irstea spécialisés dans l'étude de la qualité des eaux et la prévention des pollutions est installée dans la station. Un partenariat unique en France et une situation privilégiée pour les chercheurs qui peuvent étudier un échantillon des eaux usées à chaque étape du traitement. La proximité entre les chercheurs et la station permettra à terme, on l'espère, d'autres améliorations de la qualité des eaux rejetées dans la nature.

www.irstea.fr

Arrêt du Canal Seine Nord ?

En avril 2011, le précédent gouvernement a décidé le lancement du dialogue compétitif en vue de l'attribution d'un contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien, la maintenance et la régénération du futur canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes, dont la réalisation de l'infrastructure de quatre plates-formes multimodales.

Le coût global du projet Seine-Nord Europe, plates-formes comprises, avait été évalué, en 2009, par Voies navigables de France (VNF) à 4,3 milliards d'euros. Le plan de financement envisagé reposait, d'une part, sur l'apport d'une subvention publique initiale de 2,2 Md€ et, d'autre part, sur un pré-financement du complément par le partenaire privé.

Bouygues et Vinci se sont portés candidats en 2011. Leurs offres initiales dépassaient significativement l'enveloppe retenue au départ.

Compte tenu du contexte financier international actuel, les candidats semblent rencontrer des difficultés à progresser sur le financement bancaire de leur partie du projet et à stabiliser des annuités acceptables par VNF et l'Etat.

Dans ce cadre, l'Etat a souhaité confier au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et à l'Inspection générale des finances (IGF), une mission d'analyse et de proposition portant sur la faisabilité

financière du projet dans le cadre de la procédure en cours d'attribution d'un contrat de partenariat. Cette mission analysera la capacité des candidats à réunir les financements privés nécessaires à la réalisation de l'opération. Bouygues et Vinci-Eiffage devaient présenter leurs offres à l'automne avant un choix final avant la fin de l'année 2012.

www.developpement-durable.gouv.fr et www.vnf.fr/

Canal Saône-Rhin Europe

Dans le même temps un débat public va être organisé au deuxième semestre 2013 sur le projet de liaison fluviale Saône-Rhin.

Ce projet fait actuellement l'objet de différentes études en France et en Europe ainsi que de réunions d'information et de concertation organisées par VNF (Voies navigables de France).

www.saone-rhin.com

Projet d'aménagement de la Bassée

Un débat public riche en enseignements

Le débat public « Crue Seine Bassée » s'est tenu entre le 2 novembre 2011 et le 17 février 2012 sous l'égide d'une Commission particulière du débat public. 1 200 participants ont assisté à 14 réunions publiques dont 4 communes avec VNF et 84 questions ont été posées sur le site internet du débat public.

Afin de répondre à certaines interrogations soulevées pendant le débat et conforter la décision du maître d'ouvrage, plusieurs études techniques complémentaires ont été conduites à son issue : une étude d'optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement du projet, une analyse des variantes suggérées pendant le débat et une démarche d'« analyse de la valeur » visant à examiner comment les fonctions de l'ouvrage pourraient être assurées à moindre coût, en s'appuyant sur les questions et observations soulevées.

A la suite de ce débat public le Conseil d'administration de l'EPTB Seine Grands Lacs à qui a été confié la maîtrise d'ouvrage du projet, a décidé de poursuivre les études du projet de la Bassée avec le double objectif de lutte contre les inondations de la Seine et de restauration de la zone humide alluviale de la Bassée aval en étudiant la réalisation d'un casier pilote

fonctionnel, représentatif et expérimental d'ici 2020 et en préparant dans le même temps une première tranche d'actions environnementales, ainsi qu'une opération de reconnexion des délaissés de Seine en maîtrise d'ouvrage partagée avec Voies Navigables de France. Cette décision sera confirmée d'ici l'été 2013 après que l'Etat ait reconnu ce projet comme une priorité nationale, dans le cadre d'un plan global de gestion des inondations de la Seine, et que soient obtenus les financements nécessaires.

Le casier pilote pourrait présenter une capacité de stockage allant jusqu'à 10 millions de m³, ce qui permettrait d'avoir un effet notable d'abaissement de la ligne d'eau en cas de crue majeure avec un gain d'environ 5 cm à Paris.

L'EPTB réaffirme par ailleurs sa volonté d'écouter les attentes et préoccupations des riverains et acteurs locaux, et d'en tenir compte dans la conception et la réalisation de son projet. La mise en œuvre d'un casier pilote permettra de confirmer l'efficacité du système et de répondre aux préoccupations et interrogations qui ont émergé pendant le débat public.

Pour rappel : le projet d'aménagement de la Bassée se compose d'un ensemble de dix espaces endigués reconstituant artificiellement la capacité d'expansion des crues en lit majeur, qui délimiteraient 2 300 ha d'aire de stockage entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine. Ces espaces, d'un volume maximum de stockage de 55 millions de m³, seraient remplis par pompage dans la Seine au moment du passage d'une pointe de crue provoquée par l'Yonne à Montereau-Fault-Yonne. Ce projet a un double objectif : Objectif de diminution des effets d'une inondation majeure en Ile-de-France et Objectif de restauration environnementale

www.seinegrandslacs.fr

Gestion du trait de côte

Suite au Grenelle de la mer, un groupe de travail multipartites a été chargé de formuler des propositions pour la gestion du trait de côte et la défense contre la mer. Son rapport du 2 novembre 2011 a permis de mettre sur pied une « stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Vers la relocalisation des activités et des biens ». Cette stratégie prend acte de la mobilité naturelle du trait de côte et de la nécessité d'en tenir compte

européen, Vattenfall change son organisation. La nouvelle structure des Business Divisions (BD) mettra l'accent sur l'excellence opérationnelle et la sécurité des activités nucléaires, et intégrera les énergies renouvelables au même rang que les autres sources d'énergie.

Vattenfall concentrera ses futurs investissements de croissance sur les énergies renouvelables. La nouvelle BD Développement de projets durables regroupera les deux petites BD antérieures, Renouvelables et Développement de projets, qui comportaient de grandes interfaces. La nouvelle configuration sera ainsi adaptée aux futurs projets de développement de Vattenfall.

● Le SEDIF et la qualité de l'eau

Le SEDIF (syndicat des eaux d'Ile de France) publie les résultats obtenus par l'observatoire de la qualité du Service public de l'eau pour l'année 2011. Les abonnés sont globalement satisfaits du service de l'eau et du distributeur d'eau ; mais le taux d'insatisfaits monte légèrement. La note attribuée au goût de l'eau reste sous la barre des 7/10. Le prix de l'eau reste quant à lui très mal connu et surestimé.

www.sedif.com

● Observatoire national de la mer et du littoral

L'Observatoire du littoral évolue en Observatoire national de la mer et du littoral (ONML). Il est maintenant co-animé par les Service de l'Observation et des Statistiques, l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées.

www.onml.fr

● Alstom souhaite acquérir Tidal Generation Ltd de Rolls-Royce

Alstom a signé un accord avec Rolls-Royce pour acquérir sa filiale Tidal generation Limited (TGL), une filiale en propriété exclusive de Rolls-Royce Plc, spécialisée dans la conception et la fabrication de turbines hydroliennes. L'acquisition d'Alstom TGL devrait être achevée dans les prochains mois, sous réserve des conditions de clôture.

dans l'implantation des biens et activités. La gestion intégrée repose sur la cohérence entre l'urbanisme, l'aménagement durable, la prévention du risque, la protection des écosystèmes côtiers l'information de l'ensemble des acteurs concernés

Le programme d'actions 2012-2015 suit quatre axes :

A- Développer l'observation du trait de côte et identifier les territoires à risque érosion pour hiérarchiser l'action publique.

B- Elaborer des stratégies partagées entre les acteurs publics et privés

C- Evoluer vers une doctrine de recomposition spatiale du territoire

D- Préciser les modalités d'intervention financière.

Dans le cadre de l'axe A, les catalogues sédimentologiques des côtes françaises vont être mis à jour pour constituer un Atlas hydrosédimentaire des côtes françaises.

www.onml.fr

Le CGEDD publie son rapport sur l'éolien et le photovoltaïque

« Eolien et photovoltaïque - Enjeux énergétiques, industriels et sociétaux »

L'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque contribuera à la transition énergétique de notre pays, et doit être encouragée comme elle l'est dans les autres pays européens. Il convient cependant de bien prendre en compte, dans toute politique de soutien, les contraintes, voire les handicaps, propres à l'éolien et au photovoltaïque. Le rapport, après avoir présenté le contexte général de ces énergies renouvelables (engagements nationaux et internationaux, parcs, potentialité énergétique, limitations techniques -par exemple problème de l'intermittence et de l'imprévisibilité- et sources d'opportunité, parité réseau, enjeux environnementaux, aides aux filières, rôle des collectivités locales), fait un état des lieux des filières industrielles, des entreprises du secteur, des stratégies de R&D et d'innovation, des potentialités d'emplois et aborde le cas particulier des zones non interconnectées. A partir de cette analyse et s'appuyant notamment sur l'expérience de certains Etats membres de l'UE (Allemagne, Danemark, Espagne,

Italie et Royaume-Uni), vingt-quatre recommandations sont faites pour le développement de la filière.

Parmi elles on peut citer : Explorer la possibilité d'autres sources d'énergie électrique pour compléter le photovoltaïque et l'éolien dans la transition énergétique ; Prendre en compte le bilan GES (analyse du cycle de vie) des technologies (y inclus les dispositifs de secours, le renforcement des lignes électriques et les pertes énergétiques induites) ; la nécessité d'étudier de nouveaux modes de rémunération de l'électricité éolienne et photovoltaïque... Si elle salue les avancées du rapport (suppression des ZDE, simplification de la double autorisation ICPE /PC), l'association France Energie Eolienne regrette qu'il n'ait pas suffisamment pris la mesure de la pertinence de l'éolien

Rapport n° 008504-01_008505-01 (format pdf - 132 p.) - septembre 2012, téléchargeable sur <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>. Auteurs : Michel Bellier, Jean-René Brunetière, Jean-Claude Gazeau, Henri Boyé, Benoît Weymuller, CGEDD, Fabrice Dambrine, Benoît Legait, Alain Liger, François Valérian, CGELET

Nouveau président pour Seine Grands Lacs

Mercredi 3 octobre 2012, le Conseil d'administration de l'EPTB Seine Grands Lacs a élu, Frédéric MOLOSSI, à la présidence de cet établissement public interdépartemental en remplacement de Pascal POPELIN. Touché par le cumul des mandats suite à son élection en tant que Député de la Seine-Saint-Denis ce dernier avait démissionné de ses fonctions.

Conseiller général de la Seine-Saint-Denis, Frédéric MOLOSSI a réaffirmé son attachement à la problématique de la gestion équilibrée des ressources en eau et sa volonté de présider cet établissement public dans un esprit de consensus entre toutes ses composantes territoriales.

Frédéric MOLOSSI est conseiller municipal de Montreuil depuis 1989. Elu conseiller général du canton de Montreuil Nord en 2008, questeur, il préside notamment, le Comité d'hygiène et de sécurité, le Comité technique paritaire et la Commission consultative des services publics locaux. L'EPTB Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin de la Seine amont. Il fédère les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et exploite les quatre

lacs-réservoirs qui régulent les débits des principaux cours d'eau du bassin (Seine, Marne, Yonne et Aube). Il assure la double mission historique, pour la Seine et ses affluents, d'écrêter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir leurs débits en été et en automne. Les effets se font sentir dès l'aval immédiat des ouvrages. Portant le statut d'Etablissement public territorial de bassin depuis février 2011, il élargit ses missions et ses interventions et fait évoluer ses outils afin de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle de son périmètre. L'EPTB Seine Grands Lacs agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations.

www.seinegrandslacs.fr

Naissance de France Energies marines

Inscrites dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, les énergies marines bougent ! En mars dernier, l'État confirmait la labellisation du projet France Énergies Marines. Basée au Technopole Brest-Iroise, la plateforme technologique sera un centre de recherches et d'essais destiné à accélérer la mise en place et le développement de cette filière porteuse d'innovations et créatrice d'emplois, confirmant la côte bretonne comme "Silicon Valley" française de la filière.

Son objectif est de contribuer à la mise sur le marché par les industriels français d'une palette de technologies EMR répondant aux besoins d'un secteur en forte croissance sur la décennie. Réunissant un potentiel pluridisciplinaire de R&D et une capacité complète de moyens d'essais et de démonstration pré-industriels, la plateforme est un accélérateur de la mise en place et du développement.

Ingénieurs et techniciens axeront leurs travaux sur les éoliennes en mer flottantes, les hydroliennes (énergie des courants) comme L'Arcouest, les systèmes houlomoteurs (énergie de la houle) et l'énergie thermique des mers (ETM).

FRANCE ÉNERGIES MARINES réunit les industriels, les instituts de recherche et universités, les Conseils régionaux des zones littorales, dans une coopération étroite visant à positionner la France comme l'un des leaders mondiaux des énergies marines renouvelables.

www.france-energies-marines.org